



**DECLARATION SNES - SNUEP- FSU
CAPN MOUVEMENT INTER
11 MARS 2015**

Avant de débiter nos travaux, nous tenons à réaffirmer fortement, à l'instar de la déclaration du SNES, SNEP, SNUEP-FSU lors de l'ouverture des CAPN et FPMN du 4 mars 2015, l'attachement de la catégorie au paritarisme et à un service public d'éducation de qualité. Les mutations et les premières affectations sont pour les personnels un moment important qui a des conséquences fortes sur leurs conditions de vie professionnelles et personnelles. Ils sont très attachés à ce que soient respectés leurs droits, la transparence des décisions et la capacité de leurs élu-e-s à pouvoir s'assurer de l'égalité de traitement et à garantir l'équité. C'est pourquoi, nous ne pouvons, qu'une fois de plus condamner la diffusion avant la CAPN du projet de mouvement. Une telle divulgation génère de fortes tensions chez les demandeurs de mutation et amène certains de nos collègues à des déconvenues. Cette divulgation laisse à penser que la CAPN est inutile, à plus forte raison quand certaines organisations syndicales vont jusqu'à communiquer les modifications en cours aux participants au mouvement. L'argument de la transparence ne saurait être recevable tant la diffusion anticipée du projet va à l'encontre du travail des élus chargés de vérifier, faire corriger et amender le projet mais aussi de celui de l'administration.

De la même façon le SNES et le SNUEP-FSU rappellent leur revendication d'un retour à un mouvement national unifié, permettant les mutations de poste à poste sur l'ensemble du territoire national. Un tel mouvement unifié nourri par des recrutements suffisants et l'implantation de nombreux postes est seul à même de conjuguer les intérêts des personnels et du service public, en garantissant une couverture équitable des besoins des académies, et une meilleure satisfaction de vœux des personnels grâce à une plus grande mobilité.

1-Le contexte 2015.

La préparation de la prochaine rentrée s'annonce difficile dans le cadre contraint du budget. Les dotations horaires arrivées dans les établissements depuis janvier en sont une illustration. La dégradation des conditions de travail de tous les personnels s'accroît. Malgré l'augmentation des effectifs, trop peu de postes de CPE sont implantés. De trop nombreux collèges restent ainsi sans personnel d'éducation.

En renouvelant majoritairement sa confiance au SNES et SNUEP-FSU, lors des dernières élections professionnelles, la catégorie a redit la nécessité de revaloriser nos professions alors que le gel du point d'indice jusqu'en 2017 a été confirmé.

D'autres choix économiques et sociaux sont possibles, c'est pourquoi notre fédération, la FSU, appelle tous les personnels à la grève interprofessionnelle le jeudi 9 avril prochain avec FO, CGT, Solidaires et FA-FP.

Missions des CPE

Contrairement aux enseignants, aucun texte à ce jour n'a encore été publié après les groupes de travail qui se sont achevés au printemps dernier. Nous attendons que le futur texte acte clairement les évolutions obtenues lors des différentes séances : un CPE concepteur de son action éducative, conforté et stabilisé dans son cœur de métier, le suivi des élèves. La réflexion sur le métier ne peut s'achever avec la seule publication d'une circulaire de missions et doit se poursuivre pour améliorer les conditions de travail de personnels en tension.

Une telle amélioration passe par la création effective de postes dans les établissements afin que le suivi des élèves ne soit pas mission impossible. Trop de CPE sont confrontés à des effectifs d'élèves incompatibles avec un exercice complet de leurs missions. Pour le SNES et le SNUEP-FSU, il devient impératif de reconnaître la charge de travail, en prenant en compte la taille de l'établissement et l'effectif d'élèves à suivre pour chaque CPE. Dans l'attente des créations de postes nécessaires, cette reconnaissance passe par l'attribution d'une NBI.

Encore beaucoup de questions en attente de réponses.

Ainsi sur bien des revendications, la profession est en attente de réponses et de résultats :

- une **carrière revalorisée** avec la mise en place d'une agrégation ou de son équivalent et l'accès au corps des IA-IPR,
- une **formation initiale et continue** adaptée à toutes les dimensions du métier,
- des **recrutements** à la hauteur des enjeux éducatifs actuels, la reconduction systématisée d'une liste complémentaire à l'externe et à l'interne,
- le **concours** doit être en adéquation avec le référentiel de compétences et les missions actualisées. Le SNES et le SNUEP-FSU demandent la mise à plat des épreuves externes du concours rénové dans le cadre d'un groupe de travail
- l'**évaluation** doit évoluer vers la double notation et la création d'une inspection spécifique,
- le **respect du temps de travail**, 35 heures toutes tâches comprises inscrites à l'emploi du temps.

Sur tous ces points et sur bien d'autres (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, enseignement moral et civique, éducation prioritaire...), le SNES et le SNUEP-FSU ont fait part de leurs propositions. Ils continueront, avec les personnels qu'ils représentent, à porter une vision ambitieuse du métier pour une école plus démocratique et émancipatrice.

2-Le mouvement 2015.

Nous ne reviendrons pas sur les différents points abordés par nos collègues enseignants (barèmes, bonifications rapprochement de conjoints et APV...) que bien sûr nous partageons.

Nous tenons à souligner notre satisfaction à voir le mouvement gagner en fluidité du fait d'une augmentation exceptionnelle des capacités d'accueil due aux deux sessions du concours. La hausse du taux de satisfaction observée reste à relativiser suivant les académies, certaines restent quasiment bloquées. Près de 41 % des demandeurs titulaires obtiennent une mutation dont 38 % sur le vœu 1. Ce taux reste inférieur au taux de satisfaction tout corps confondus. La confirmation de cette évolution dépendra surtout de la création de postes et de l'augmentation de recrutements à la hauteur des besoins des académies. L'académie de Créteil voit le déficit de titulaires s'accroître. D'autres académies sont, dans une moindre mesure, dans la même situation.

Promouvoir une mobilité choisie et volontaire participe de l'intérêt général. Rien de bon ne se fera avec des personnels en souffrance ou dans le doute. S'agissant des travaux de ce matin, après les travaux de vérifications, nous œuvrerons à améliorer encore davantage la fluidité du mouvement et demanderons, comme de coutume, à ce que des marges soient ouvertes, notamment à travers des modifications des capacités d'accueil.

Paris, le 11 mars 2015
Les élu-e-s nationaux CPE
SNES-SNUEP - FSU